



SEANCE DU 20 MARS 2026

Présents : Jean-Michel DACKOW, Stéphane CHALIVAT, Cédric DELAIRAT, Nicolas MASSON, Cindy GUILLARD, Julie DOS SANTOS, Sandra PESCHET, Céline TALON, Pierre MARIE-AGNES, Lidwine MAINGRET

Absent : Ludovic BOOS (excusé)

Le Conseil municipal de la Commune de BERNEUIL (Haute-Vienne) s'est réuni à la Mairie, le 20 mars 2026, à vingt heures et trente minutes, selon la convocation en date du 16 mars 2026, sous la présidence de Mme Eliane BOYER Maire sortante, qui a installé dans leurs fonctions les membres du conseil municipal nouvellement élus.

Le plus âgé des membres du conseil municipal, M Jean-Michel DACKOW a pris ensuite la présidence de séance. M DACKOW a ensuite été élu Maire, à la majorité absolue au premier tour. Lidwine MAINGRET a été désignée secrétaire de séance.

Le conseil municipal doit fixer le nombre des adjoints.

2026/9-1 DESIGNATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Nombre de conseillers en exercice	11	Votants :	10	Pour :	10
Présents :	10	Exprimés :	10	Contre :	0

M DACKOW, Maire, rappelle que le nombre des adjoints, par délibération du 25 mai 2020 était fixé à trois. En application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code des collectivités territoriales, il propose de conserver ce nombre.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à TROIS le nombre des adjoints pour la mandature.

La liste de trois adjoints, présentée par M Cédric DELAIRAT a été élue à la majorité absolue au premier tour.

Ils sont : M Cédric DELAIRAT, Mme Céline TALON, M Nicolas MASSON.

2026/10-2 VERSEMENT D'UNE INDEMNITE DE FONCTION AUX ELUS

Nombre de conseillers en exercice	11	Votants :	10	Pour :	9
Présents :	10	Exprimés :	10	Contre :	1 CHALIVAT

Suite à l'élection du Maire et de trois adjoints du vendredi 20 mars 2026 et en application des dispositions des articles L2123-20 et suivants du code général des collectivités territoriales ;



Commune de BERNEUIL
Séance du 20 mars 2026

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires seront inscrits au budget municipal.

Considérant que suite à la revalorisation de l'indemnité des maires, elle peut être portée à 28.1% de l'indice brut terminal de la fonction publique, et que les indemnités des adjoints peuvent être portées à 10.89% de ce même indice,

Considérant que l'enveloppe globale de l'indemnité du maire et des adjoints est donc portée à $(28.1+10.89+10.89+10.89)$ 60.77% de l'indice brut terminal de la fonction publique,

Considérant que M DACKOW Jean-Michel, maire, ne souhaite pas percevoir le taux de 28.1% mais souhaite conserver le montant d'indemnité pratiqué lors du mandat précédent, car il souhaite que les conseillers municipaux puissent percevoir une indemnité de fonction également, prévue par l'article L 2123-24-1 alinéa 2 du code des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, M Stéphane CHALIVAT indique qu'il ne souhaite pas percevoir l'indemnité de fonction de conseiller municipal, il vote donc contre, néanmoins, le Conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions :

- du Maire au taux de 17% du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ; date d'effet au 20 mars 2026
- pour l'exercice des fonctions du Premier adjoint à 6% du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ; date d'effet : date de l'arrêté de délégation de fonction
- pour l'exercice des fonctions des deuxième et troisième adjoints à 3% du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ; date d'effet : date de l'arrêté de délégation de fonction
- Pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal, à 1.5% du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Date d'effet au 27/03/2026, sauf pour M. Stéphane CHALIVAT qui ne souhaite pas percevoir l'indemnité de fonction de conseiller municipal.

L'enveloppe globale des indemnités de fonction des élus se situe donc à 38% de l'indice terminal de la fonction publique.

Ces indemnités suivront l'évolution des traitements de la Fonction Publique.



**Tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées
aux membres de l'assemblée délibérante
annexé à la délibération.**

Fonction	Nom Prénom	Montant mensuel brut (euros) pour mémoire	Pourcentage de l'indice terminal de la fonction publique
Maire	Jean-Michel DACKOW	698.79	17
1^{er} adjoint	Cédric DELAIRAT	246.63	6
2^{ème} adjointe	TALON Céline	123.31	3
3^{ème} adjoint	MASSON Nicolas	123.31	3
conseiller	BOOS Ludovic	61.65	1.5
conseillère	GUILLARD Cindy	61.65	1.5
conseillère	DOS SANTOS Julie	61.65	1.5
conseillère	PESCHET Sandra	61.65	1.5
conseiller	MARIE-AGNES Pierre	61.65	1.5
conseillère	MAINGRET Lidwine	61.65	1.5

Pour mémoire : Total mensuel : 1561.94€ - Total annuel (12 mois) : 19 743.28 €)

2026/11-3 ELECTION DES REPRESENTANTS AU SECTEUR TERRITORIAL ENERGIES DU SEHV

Nombre de conseillers en exercice	11	Votants :	10	Pour :	10
Présents :	10	Exprimés :	10	Contre :	0

Le syndicat Energie Haute-Vienne est un syndicat mixte à échelle départementale. Il joue un rôle clé dans l'aménagement du territoire et pour la transition énergétique locale. Autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité, le SEHV est le garant d'une énergie électrique disponible, de qualité et accessible à tous sur le territoire de sa concession. Il est maître d'ouvrage et maître d'œuvre d'infrastructure d'électricité, d'éclairage public, de mobilité électrique et de télécommunications électroniques. Engagé depuis 2006 dans la responsabilité énergétique, il anime aujourd'hui l'action des collectivités territoriales pour une transition énergétique coordonnées et réussies à l'échelle de la Haute-Vienne. Le SEHV travaille en étroite collaboration avec les acteurs locaux pour optimiser l'utilisation des ressources énergétiques, promouvoir les énergies renouvelables, sensibiliser les habitants de Haute-Vienne aux enjeux énergétiques et climatiques et accompagner le changement des modes de vie.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le SEHV doit procéder au renouvellement de ses représentants.

La commune doit désigner 1 représentant pour siéger au Secteur Territorial Energie NORD du SEHV. Il est précisé que seuls des représentants titulaires sont à désigner.



Commune de BERNEUIL
Séance du 20 mars 2026

VU le code général des collectivités territoriales (art. L5721-2),
Vu l'article 6.2 des statuts du Syndicat Energie Haute-Vienne,
Considérant la nécessité pour le SEHV de procéder au renouvellement de ses représentants,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner pour représenter la commune de
BERNEUIL au secteur Territorial Energie du SEHV : **M Stéphane CHALIVAT**

2026/ 12-4 LES FETES ET CEREMONIES

Nombre de conseillers en exercice	11	Votants :	10	Pour :	10
Présents :	10	Exprimés :	10	Contre :	0

Vu le décret 2007-450 du 25 mars 2007 fixant la liste des pièces justificatives exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques,
Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction codificatrice n° 07-024MO du 30 mars 2007,
Considérant qu'il est demandé aux collectivités de préciser les principales dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »,
Le Conseil municipal décide que seront imputées au compte 6232 :

- Toutes les dépenses relatives aux réceptions, manifestations, animations liées aux activités ou compétences de la commune,
- toutes les dépenses relatives aux réceptions, manifestations, animations en l'honneur du personnel, des élus ou toute autre personne participant à la vie communale et
- toutes les dépenses relatives aux présents offerts.

2026/13-5 DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMISSION VOIRIE

Nombre de conseillers en exercice	11	Votants :	10	Pour :	10
Présents :	10	Exprimés :	10	Contre :	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer et installe à cette commission les membres suivants :

- Cédric DELAIRAT
- Pierre MARIE-AGNES
- Nicolas MASSON
- Cindy GUILLARD

2026/14-6 DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMISSION ESPACES VERTS

Nombre de conseillers en exercice	11	Votants :	10	Pour :	10
Présents :	10	Exprimés :	10	Contre :	0



Commune de BERNEUIL
Séance du 20 mars 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer et installe à cette commission les membres suivants :

- Céline TALON
- Lidwine MAINGRET
- Sandra PESCHET
- Julie DOS SANTOS

2026/15-7 DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX

Nombre de conseillers en exercice	11	Votants :	10	Pour :	10
Présents :	10	Exprimés :	10	Contre :	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer et installe à cette commission les membres suivants :

- Jean-Michel DACKOW
- Nicolas MASSON
- Cindy GUILLARD
- Ludovic BOOS

2026/16-8 DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Nombre de conseillers en exercice	11	Votants :	10	Pour :	10
Présents :	10	Exprimés :	10	Contre :	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide et installe à cette commission les membres suivants :

- Céline TALON
- Ludovic BOOS
- Sandra PESCHET
- Lidwine MAINGRET

2026/17-9 DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMISSION ANIMATION

Nombre de conseillers en exercice	11	Votants :	10	Pour :	10
Présents :	10	Exprimés :	10	Contre :	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer et installe à cette commission les membres suivants :

- Cédric DELAIRAT
- Julie DOS SANTOS
- Ludovic BOOS
- Pierre MARIE-AGNES



- Cindy GUILLARD

-

2026/18-10 DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMISSION COMMUNICATION

Nombre de conseillers en exercice	11	Votants :	10	Pour :	10
Présents :	10	Exprimés :	10	Contre :	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer et installe à cette commission les membres suivants :

- Céline TALON
- Ludovic BOOS
- Lidwine MAINGRET
- Sandra PESCHET

2026/19-11 DESIGNATION DES DELEGUES DU COMITE D'ACCUEIL

Nombre de conseillers en exercice	11	Votants :	10	Pour :	10
Présents :	10	Exprimés :	10	Contre :	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer et installe au Comité d'accueil les membres suivants :

- Jean-Michel DACKOW
- Cindy GUILLARD
- Cédric DELAIRAT
- Julie DOS SANTOS

2020/20-12 DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMISSION STADE ET VESTIAIRES DU STADE

Nombre de conseillers en exercice	11	Votants :	10	Pour :	10
Présents :	10	Exprimés :	10	Contre :	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer et installe à cette commission les membres suivants :

- Jean-Michel DACKOW
- Stéphane CHALIVAT
- Cindy GUILLARD
- Julie DOS SANTOS
- Pierre MARIE-AGNES.



Commune de BERNEUIL
Séance du 20 mars 2026

Approbation du PV de la séance précédente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h15.

CLOTURE DE SEANCE

Rappel des membres présents : Jean-Michel DACKOW, Stéphane CHALIVAT, Cédric DELAIRAT, Nicolas MASSON, Cindy GUILLARD, Julie DOS SANTOS, Sandra PESCHET, Céline TALON, Pierre MARIE-AGNES, Lidwine MAINGRET

Absent : Ludovic BOOS (excusé)

12 délibérations ont été prises.

2026/9-1 DESIGNATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

2026/10-2 VERSEMENT D'UNE INDEMNITE DE FONCTION AUX ELUS

2026/11-3 ELECTION DES REPRESENTANTS AU SECTEUR TERRITORIAL ENERGIES DU SEHV

2026/ 12-4 LES FETES ET CEREMONIES

2026/13-5 DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMISSION VOIRIE

2026/14-6 DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMISSION ESPACES VERTS

2026/15-7 DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX

2026/16-8 DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

2026/17-9 DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMISSION ANIMATION

2026/18-10 DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMISSION COMMUNICATION

2026/19-11 DESIGNATION DES DELEGUES DU COMITE D'ACCUEIL

2020/20-12 DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMISSION STADE ET VESTIAIRES DU STADE

La secrétaire de séance

Lidwine MAINGRET

le Président de séance

Jean-Michel DACKOW